

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

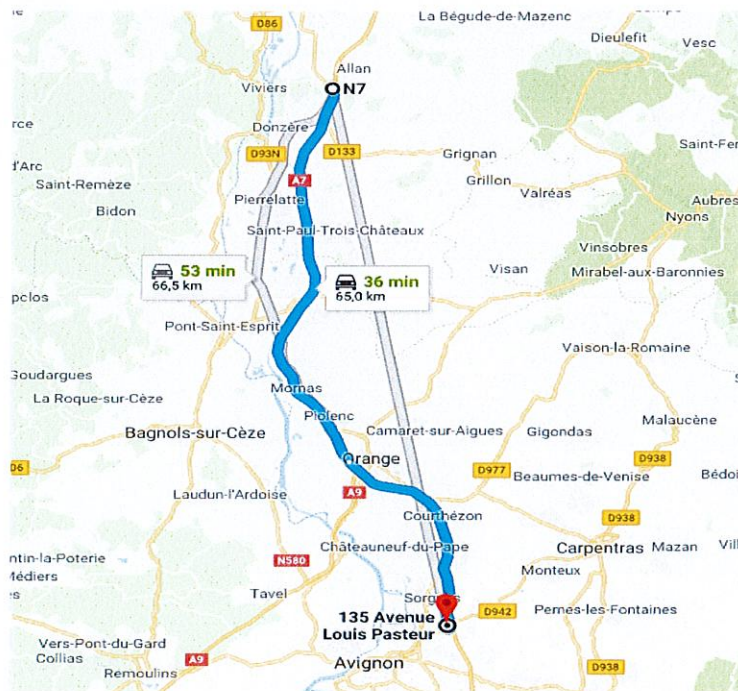
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Cette déclaration annule et remplace la déclaration à partir du 03 septembre 2018: D2017-200 Modification d'horaires, fréquences de passage et Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés.
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	MONTELIMAR - MALATAVERNE Sortie Autoroute A7 - 26780 - Malataverne - France Point GPS Google Maps : 44 481091 4 764593
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	AVIGNON Nord 135 avenue Louis Pasteur -arrêt rond-point autocar fontvert Point GPS Google Maps : 43 983958 4 887252

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte MALATAVERNE - AVIGNON
Temps de parcours <small>(en heures et minutes)</small>	00 H 40 MIN
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Malataverne - Avignon" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 6 trajets jour * 365 = 105 120 places maximales



Origine :

- MONTELMAR - MALATAVERNE

Sortie Autoroute A7 - 26780 - Malataverne - France

Point GPS Google Maps : **44.481091, 4.764593**

Destination :

AVIGNON Nord

135 avenue Louis Pasteur – arrêt rond-point autocar fontvert

Point GPS Google Maps : **43.983958, 4.887252**

Temps de trajet : 0 h 40 MIN

Distance selon Via Michelin : 65 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire Malataverne - Avignon : demande d'autorisation ARAFER du 26/06/2018

Jour de fonctionnement	Malataverne - Avignon	Malataverne - Avignon	Malataverne - Avignon
	Aller	Aller	Aller
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3
Lundi	10:20	11:05	14:35
Mardi	10:20	11:05	14:35
Mercredi	10:20	11:05	14:35
Jeudi	10:20	11:05	14:35
Vendredi	10:20	11:05	14:35
Samedi	10:20	11:05	14:35
Dimanche	10:20	11:05	14:35

Jour de fonctionnement	Avignon -Malataverne	Avignon -Malataverne	Avignon -Malataverne
	RETOUR	RETOUR	RETOUR
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3
Lundi	15:15	15:35	19:20
Mardi	15:15	15:35	19:20
Mercredi	15:15	15:35	19:20
Jeudi	15:15	15:35	19:20
Vendredi	15:15	15:35	19:20
Samedi	15:15	15:35	19:20
Dimanche	15:15	15:35	19:20